

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

DISCOURS

PRONONCÉS A LA

SÉANCE TENUE DANS LA SALLE DE L'AULA

LE SAMEDI 27 JANVIER 1906

POUR LA

DELIVRANCE DES PRIX UNIVERSITAIRES



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

—
1906

RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1905

PAR

M. le Professeur Alfred MARTIN

MESDAMES ET MESSIEURS,

Si je devais caractériser en peu de mots l'existence de l'Université de Genève pendant l'année 1905, je dirais qu'elle n'a pas fait beaucoup de bruit, mais qu'elle a fait certainement beaucoup de bien. Pas de manifestation publique, pas de fête solennelle, pas de grands discours, en revanche, une somme considérable de travail sérieux, qu'il est impossible sans doute d'évaluer exactement, mais qu'il est permis de constater avec satisfaction.

Ce travail ne doit pas consister exclusivement, pour les étudiants, dans le fait d'entendre des cours et de prendre des notes (bien que ce soit déjà une condition sans laquelle le séjour à l'Université ne peut guère être profitable), mais, aussi dans une participation plus active et plus personnelle à l'examen des questions scientifiques.

C'est dans ce but qu'ont été institués les conférences, les séminaires et ces excursions, du genre de celles que dirige avec tant de dévouement et de succès M. le professeur Chodat, qui, sauf erreur, a conduit ses élèves presque jusqu'à Algésiras. Espérons que la conférence fera d'aussi bon ouvrage que lui.

Il est très désirable que cette méthode de travail se généralise, en s'adaptant aux exigences des divers enseignements. A ce propos, on a observé, de divers côtés, que les jeunes Genevois qui entrent à l'Université éprouvent une certaine difficulté à exprimer clairement et correctement leurs idées. Cette inexpérience

ne doit pas être imputée aux maîtres qui leur ont donné l'instruction secondaire, mais probablement aux programmes et peut-être à la loi de 1886, qui ne paraît pas avoir tenu toutes ses promesses. C'est là un sujet dont beaucoup de bons esprits se préoccupent avec raison.

C'était certes un penseur profond et original, et un savant libre de tout préjugé que Marc Thury, que nous avons eu le regret de perdre au commencement de l'année dernière. Il était encore des nôtres comme professeur honoraire, après avoir occupé pendant longtemps une chaire ordinaire. Sa famille nous a donné une très belle photographie de cet excellent et distingué collègue, dont chacun a gardé un souvenir respectueux.

La Faculté de Droit s'est séparée avec regret de MM. les professeurs Brocher de la Fléchère et Jules Roguin.

M. Brocher a consacré plus de trente ans de sa vie à un enseignement riche d'idées et de connaissances aussi étendues que profondes.

M. Roguin, après avoir siégé au Tribunal fédéral, dont il a été le président, a consenti à mettre à la disposition de nos étudiants, avec un entrain vraiment juvénile, sa grande expérience de magistrat suisse.

M. le Doyen de la Faculté de Droit a remis à ces deux honorables collègues la médaille Bellot, à l'occasion du « Dies academicus ».

Le Conseil d'Etat leur a donné comme successeurs MM. Eugène Borèl, professeur à l'Académie de Neuchâtel, Hugo de Claparède, et Joseph Partsch.

Dans la Faculté de Médecine, M. Askanazy a été appelé à la chaire d'anatomie pathologique, vacante depuis le décès du regretté professeur Zahn.

M. Bedot a été confirmé pour une période de trois nouvelles années, comme professeur extraordinaire de zoologie générale, et M. Winiarski, comme professeur extraordinaire de finances publiques, finances privées et statistique.

Dans mon rapport de l'an dernier, j'exprimais l'espérance qu'une salle de journaux serait bientôt mise à la disposition de MM. les étudiants.

Ce vœu a été réalisé, grâce à la bienveillance du Conseil Administratif, qui nous a accordé l'usage d'une belle salle située dans le bâtiment de la Bibliothèque publique.

Depuis le mois de décembre, ce local a été ouvert et largement utilisé. Une commission composée de deux professeurs et de dix étudiants, dont deux étudiantes, élus par leurs pairs, a été chargée de la tâche assez lourde d'organiser la nouvelle institution.

Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée de remercier les membres de ce Comité de leur zèle intelligent.

Mais, comme toute médaille a son revers, il a bien fallu se procurer des ressources pour couvrir les dépenses nécessitées par les abonnements, le chauffage et la surveillance de la salle. Le Sénat a décidé, avec l'autorisation du Département de l'Instruction publique, d'imposer à chaque étudiant une contribution de cinq francs par semestre. Nos jeunes amis font ainsi, de bonne heure, un apprentissage civique ; nous les initions au paiement des impôts, qu'ils auront, sans doute, plus d'une fois l'occasion de pratiquer dans le cours de leur vie. Du reste cette taxe n'est pas lourde, puisqu'elle donne aussi droit à l'usage de la salle des périodiques (salle Moynier).

Je réponds sans doute à votre désir, Mesdames et Messieurs, en vous parlant de ce qu'on peut appeler les relations extérieures de notre Université.

En mai dernier, nous avons reçu les délégués des Universités suisses, pour discuter avec eux la question ardue des conditions nécessaires à l'obtention des grades, puis nous avons eu le plaisir de les réunir à l'Hôtel National, dans un dîner auquel M. le Conseiller d'Etat Vincent nous a fait l'honneur d'assister et où il a prononcé un discours très aimable pour notre Ecole. Nous avons exprimé à nos confédérés les sentiments de profonde affection que nous éprouvons pour eux et pour la patrie commune.

C'est aussi un esprit largement patriotique qui a inspiré au Sénat la pensée de s'associer aux fêtes qui ont célébré l'achèvement du tunnel du Simplon, en conférant le Doctorat *honoris causa* à MM. Sulzer-Ziegler et Rosenmund, qui ont contribué pour une large mesure à cette œuvre grandiose.

Peu de temps après, le titre de docteur *honoris causa* était décerné à M. le professeur Morf, à l'occasion de son jubilé. M. le professeur Muret s'est rendu à Zurich pour lui remettre le diplôme au nom de notre Université.

Il ne se passe guère d'année sans que nous ne recevions de témoignages de sympathie et d'estime. Nous avons été particulièrement

rement favorisés en 1905. M^{me} Hermann Fol a eu la bonté de nous remettre le buste de son mari, ancien professeur de la Faculté des Sciences, dont la carrière déjà glorieuse a été prématurément interrompue par un accident maritime.

M. Hippolyte Aubert, directeur de la Bibliothèque, a donné en souvenir de M^{me} Aubert de la Rue, sa mère et de son frère Edgar Aubert, une somme de quatre mille francs, qui doit s'ajouter au capital de six mille francs constituant le fonds Edgar Aubert, dont les revenus sont employés à encourager l'étude du droit public suisse, au moyen d'un concours.

Nous avons accepté avec une vive reconnaissance cette libéralité généreuse.

Je ne terminerai pas ce rapport sans rappeler les services que nous rend la Société académique. C'est pour l'Université plus qu'une amie, c'est une sœur, à la générosité de laquelle nous ne cessons de recourir, sans aucune fausse honte. Aussi lui souhaitons-nous une grande prospérité, puisqu'elle fait de son argent un si bon usage.

Mesdames et Messieurs, comme vous le voyez, nous ne manquons pas d'amis, nous pouvons même dire qu'à Genève chacun est notre ami, seulement les bons amis n'épargnent pas toujours les critiques, surtout chez nous.

C'est ainsi que nous entendons parfois d'excellents citoyens dire que l'Université coûte bien cher et que les étudiants étrangers sont bien nombreux.

Nous pouvons leur répondre que, dès son origine, l'Académie de Genève a réuni deux caractères qui paraissent incompatibles, mais qui se concilient parfaitement. Elle était internationale, quant aux étudiants qui la fréquentaient, et en même temps, profondément nationale, quant à son esprit et à son influence.

L'œuvre de Calvin n'a pas été accueillie partout avec bienveillance ; M. Borgeaud rapporte ce propos d'un contemporain : « Les Genevois fondent une Académie, ce sera pour les leurs seulement, car il est peu probable qu'avec la cherté des vivres qui règne là-bas et l'incertitude de la situation, cette Académie soit fréquentée. »

Il est certain que si l'Académie n'avait été fréquentée que par les enfants de Genève, elle n'aurait pas pu subsister.

Mais cinq ans après, notre illustre prédécesseur Théodore de

Bèze, constatant le succès de l'école, malgré la dureté des temps, et pénétré de la conviction que cette institution était intimement unie à l'existence même de la République, prononçait ces belles paroles : « Nous avons maintenant la certitude que si cette cité doit tomber, sa chute retentira dans les pays voisins et sera un désastre, même pour ceux qui n'en ont pas la moindre idée. Ce serait la ruine de la liberté. »

Le premier Recteur avait raison. L'Académie de Genève a été pour notre cité un rempart et une sauvegarde. L'histoire établit que la gloire de l'École a rendu illustre le nom de Genève, et qu'en 1814 l'École et l'Église ont sauvé Genève.

Eh bien ! à l'heure actuelle, notre Université paraît cosmopolite, si l'on fait le compte de ses étudiants. Et cependant, elle est encore fortement empreinte du caractère national, et notre pays exerce par là une attraction puissante sur les étrangers.

Le 13 décembre dernier, je recevais de Sofia le télégramme suivant : « Genève, Recteur Université. Fêtant anniversaire Escalade anciens étudiants bulgares se rappellent avec tendresse cité aimée et leurs chers maîtres. Remplis de reconnaissance, vous prions être interprète auprès professeurs de ces sentiments. Vive Genève ! Vive alma mater ! Doyen D^r Mikhaloff. »

Certes, Théodore de Bèze ne se doutait pas que près de trois cent cinquante ans après la fondation de la « scola publica », l'anniversaire de la grande délivrance serait célébrée par de sympathiques Orientaux, qui appelleraient Genève la cité aimée ; mais nous, ses descendants, nous voyons combien a été bienfaisante pour notre pays l'œuvre de 1559. Nous avons le droit de dire que l'Université actuelle est encore maintenant une condition essentielle de notre vie nationale, et de proclamer que si jamais cette cité devait tomber, c'est-à-dire si jamais Genève devait cesser d'être une ville suisse, de haute culture scientifique, ce serait la ruine de la liberté.

